



# Rust Oxide Remover

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 08-14-2015

Date de révision: 05-28-2019

Version: 2.0

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : Rust Oxide Remover

#### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Utilisation industrielle  
Restrictions d'emploi : Aucun connu

#### 1.3. Fournisseur

Bradford Derustit Corp  
Boîte postale PO Box 1194  
92885 Yorba Linda  
T (714) 695-0899  
[sales@derustit.com](mailto:sales@derustit.com) - [www.DERUSTIT.com](http://www.DERUSTIT.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Chemtrec 800-424-9300/ 703-527-3887 CCN 3103 ; Chemtrec Mexico 1-800-681-9531

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS CA)

Corrosif/irritant pour la H315  
peau, Catégorie 2  
Lésions oculaires H319  
graves/irritation  
oculaire, Catégorie 2A

Texte intégral des mentions H : voir section 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

##### Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Attention

Mentions de danger (GHS CA) :

H315 - Provoque une irritation cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (GHS CA) :

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette)  
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

### SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

# Rust Oxide Remover

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	Conc. (% w/w)	Classification (GHS CA)
Acide sulfurique	Sulphuric acid / SULFURIC ACID / Hydrogen sulfate / Sulphuric acid ...%	(n° CAS) 7664-93-9	2	HHNOC 1, HHNOC Met. Corr. 1, H290 Acute Tox. 2 (Inhalation), H330 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

### SECTION 4: Premiers soins

#### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.
- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

#### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

#### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

#### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

#### 6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

### SECTION 7: Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

# Rust Oxide Remover

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
Produits incompatibles	: Bases fortes. Acides forts.
Matières incompatibles	: Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Acide sulfurique (7664-93-9)		
Canada (Québec)	VECD (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
Canada (Québec)	VEMP (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
Alberta	OEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
Alberta	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
Colombie-Britannique	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,2 mg/m <sup>3</sup> (Thoracic, contained in strong inorganic acid mists)
Ontario	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,2 mg/m <sup>3</sup> (thoracic)

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

#### Protection des mains:

Porter des gants de protection.

#### Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

#### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible
Couleur	: Incolore
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 6,94
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible

# Rust Oxide Remover

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Non établi.
Possibilité de réactions dangereuses	: Non établi.
Conditions à éviter	: Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.
Matières incompatibles	: Acides forts. Bases fortes.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## SECTION 11: Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Acide sulfurique (7664-93-9)	
DL50 orale rat	2140 mg/kg
DL 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	103 (85 - 103) mg/m <sup>3</sup> (Exposure time: 1 h)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: 6,94
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 6,94
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.

## SECTION 12: Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

Acide sulfurique (7664-93-9)	
CL50 poisson 1	> 500 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Brachydanio rerio [static])
BCF poissons 1	(no bioaccumulation)

# Rust Oxide Remover

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Rust Oxide Remover

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Rust Oxide Remover

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

#### Acide sulfurique (7664-93-9)

BCF poissons 1	(no bioaccumulation)
----------------	----------------------

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé  
Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 13: Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.  
Écologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TDG

### Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

### 14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 14.3. Transport aérien et maritime

#### IMDG

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

#### IATA

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1. Directives nationales

#### Water (7732-18-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### Ammonium citrate, dibasic (3012-65-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### Sodium phosphate dibasic (7558-79-4)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### Acide sulfurique (7664-93-9)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### 15.2. Réglementations internationales

#### Water (7732-18-5)

Listé dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)  
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)  
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)  
Listé dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne  
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)  
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)  
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

# Rust Oxide Remover

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### Ammonium citrate, dibasic (3012-65-5)

Listé dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)  
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)  
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)  
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)  
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)  
Listé dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne  
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)  
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)  
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

### Sodium phosphate dibasic (7558-79-4)

Listé dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)  
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)  
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)  
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)  
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)  
Listé dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne  
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)  
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)  
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)  
Listé sur le CICR (Turkish Inventory and Control of Chemicals)

### Acide sulfurique (7664-93-9)

Listé dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)  
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)  
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)  
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)  
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)  
Listé dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne  
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)  
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)  
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis  
Loi japonaise sur les substances toxiques et nocives  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)  
Listé sur le CICR (Turkish Inventory and Control of Chemicals)

## SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 08-14-2015

Date de révision : 05-28-2019

Autres informations : Aucun(e).

Textes complet des phrases H:

H290	Peut être corrosif pour les métaux
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation
H331	Toxique par inhalation

FDS Canada (GHS)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*